

24^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(18-29 janvier 2016)

Singapour

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 27 janvier 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de Singapour.

La France salue les engagements pris par Singapour en matière de droits de l'Homme depuis son précédent passage à l'EPU en 2011, notamment son adhésion à la Convention relative aux droits des personnes handicapées en juillet 2013 et la signature de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en octobre 2015. Elle invite Singapour à ratifier rapidement ce texte.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à Singapour :

- Compléter ses engagements internationaux en ratifiant en priorité le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

- Signer et ratifier la Convention contre la torture (et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants) ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- Ratifier le statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale,
- Garantir la liberté de réunion et d'association, la liberté d'opinion et d'expression, y compris sur internet, et protéger la liberté de la presse ;
- Réformer le régime des délits pour diffamation qui agit comme un frein à la liberté d'expression ;
- Établir un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort ;
- Mettre fin à la pratique des châtiments corporels ;
- Abroger l'article 377A du code pénal afin de dépénaliser l'homosexualité.

Je vous remercie./.